



PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Se déplacer en toute sécurité

En salle comme en selle, des spécialistes viennent transmettre les savoirs et savoir-faire permettant de limiter fortement les risques routiers à vélo.

Le concept

Un.e moniteur.rice diplômé.e spécialiste de la mobilité à vélo se déplace sur votre site et vous propose de « mettre en selle » vos collaborateurs.

Durant 1h15 à 2 heures, il.elle propose une séance théorique en salle sur les principaux facteurs d'accidents et les bons réflexes pour les réduire. Puis il prodigue des conseils et encadre le groupe lors d'un parcours identifié au préalable avec vous. Le parti pris pédagogique est de faire pratiquer le vélo sur un parcours réel afin de montrer in situ les avantages du vélo, les risques potentiels sur le parcours. C'est aussi l'occasion de communiquer en proposant un moment convivial et fédérateur, d'essai de nouveaux types de vélos et de découverte des meilleurs itinéraires alentours..

Chaque participant.e peut essayer un vélo de ville, un pliant et un VAE, voire un cargo, dans le but d'expérimenter les spécificités de chaque type de vélo.

Informations pratiques



5 à 10 participants environ par sortie.



Vélos, casques et gilets hautevisibilité fournis.

Prévoir un repérage préalable.



Les objectifs

- Actualiser ses connaissances relatives à l'usage du vélo (rappel du code de la route, bonnes pratiques pour réduire l'exposition au risque routier à vélo, zones et comportements à risque...),
- Réduire l'appréhension de la pratique de la bicyclette.
- Acquérir de bonnes attitudes et les bons réflexes d'une conduite vigilante et responsable, en particulier en expérimentant des vélos « inhabituels » : VAE, pliable, cargo...

Contactez-nous

Thomas Berthet - responsable Services aux professionnels

services.pro@maisonduvelotoulouse.com

05 61 71 09 91

L'association la Maison du Vélo est une structure de l'économie sociale et solidaire dont l'objet consiste, par la déclinaison d'une offre de services, à développer l'usage du vélo. Ses prestations sont des services aux membres. L'adhésion est valide un an de date à date, à compter de la date du premier service rendu.